

Bedoui WAFA info@be-syndic.be – le jeudi 16/07/2026 à 17h46

Bonjour,

Voici les informations utiles pour la vente de **MORLEGHEM Alain**

- **3.94 \$1**

Appartement 1G

Garage G1

1. Montant du fonds de roulement : **5 500€**
Montants du fonds de réserve : **54 375€**

2. Arriérés dû à ce jour :

1892,23€

+ 181,50€ Réponse notaire syndic

- 781€ Participation au fond de roulement

TOTAL : 1 292,73€

3. Appel de fonds destinés au fonds de réserve : **un appel de 8125€ par trimestre**

4. Procédure judiciaire en cours : **Pas de procédure.**

5. Procès-verbal des 3 dernières années + décompte de charges :

6. Dernier bilan approuvé en assemblée générale :

La copropriété ne dispose pas de DIU à notre connaissance.

La copropriété ne dispose pas de citerne à mazout à notre connaissance.

La copropriété ne dispose pas de PEB à notre connaissance.

- **3.94 \$2**

1. Pas de montant de dépenses et autres dont le paiement est demandé postérieurement à la date de transfert de propriété.

2. Pas d'état d'appel de fonds ou de coûts de travaux urgents approuvé en assemblée générale dont le paiement est demandé postérieurement à la date de transfert de propriété.

3. Pas état des frais liés aux parties communes approuvées en assemblée générale dont le paiement est demandé postérieurement à la date de transfert de propriété.

4. Pas de dettes certaines dues par l'association des copropriétaires à la suite de litiges nés antérieurement à la date certaine du transfert de la propriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date.

Note d'attention :

Il faudra bien dire également aux futurs acquéreurs que sa quote-part au fonds de roulement sera dû à la copropriété le jour de l'acte authentique soit 781€ à verser sur le compte de la copropriété (voir ci-dessous)

Les appels de fonds pour les charges courantes sont envoyés trimestriellement. Pour l'acquéreur, le montant à payer sera de 946.50€ par trimestre (il peut aussi payer par mois) à verser sur le compte de la copropriété (voir ci-dessous)

Numéro de compte de la copropriété :BE36363130129681

Les appels de fonds pour le fonds de réserve sont envoyés trimestriellement. Pour l'acquéreur, le montant à payer sera de 1153.75€ par trimestre (il peut aussi payer par mois) à verser sur le compte de la copropriété (voir ci-dessous)

**Numéro de compte de la copropriété pour le fonds de réserve
: BE36363130129681**